

L'art et la culture valent mieux qu'une exception

« La valeur fondamentale de l'artiste européen est dans la volonté de tenir l'art et la culture pour l'objet d'une conquête » André Malraux

L'ART ET LA CULTURE, CIMENT FONDAMENTAL DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

Historiquement, en même temps que se créaient les échanges commerciaux entre les grandes cités européennes, circulaient déjà les artistes, les philosophes, les savants, d'une ville à l'autre, tissant les grands courants de pensée qui furent à la base de l'humanisme européen.

Devant les enjeux actuels de la construction européenne, nous devons avec force redire que l'Europe ne peut pas laisser dissoudre le lien si ancien que son histoire a entretenu avec la pensée, l'art et la culture.

Alors que les ministres européens de la culture se réunissent les 2 et 3 mai en France, pays où se cristallise l'avenir de l'Union Européenne pour les prochaines années, on mesure à quel point l'Europe se confond avec son image d'entité technocratique supranationale.

Tout individu a besoin de trouver un sens à sa vie et à la société dans laquelle il vit. Parce qu'il interroge sans cesse son rapport au monde, s'adresse à l'imagination, l'artiste est de ceux qui aident à penser l'espace et le temps qui sont les nôtres.

La culture est le lien intellectuel, moral, sensitif, imaginaire entre les hommes, qui de tout temps a transcendé les barrières nationales et permis aux sociétés d'élaborer des échanges. Paradoxalement, bien que la dimension culturelle soit reconnue, aux niveaux européen et international, comme un enjeu majeur, elle n'en reste pas moins un secteur non prioritaire dans le développement des politiques communautaires.

Cette absence de visibilité ne rend que plus urgente la nécessité d'accorder à la culture la place qui lui revient dans la construction européenne. Comme l'a déclaré José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, en novembre 2004 à Berlin : « L'Europe ne se limite pas à des marchés, c'est aussi des valeurs et des cultures... Dans la hiérarchie des valeurs, les valeurs culturelles viennent avant les valeurs économiques. Si l'économie est une nécessité dans la vie, la culture est ce qui fait qu'elle vaille la peine d'être vécue. »

La mise en œuvre de cette orientation impose à l'Union européenne, de reconnaître la place essentielle de l'artiste pour nourrir son projet politique d'un véritable projet culturel.

LA DIVERSITE CULTURELLE, UN OBJECTIF FONDAMENTAL DE L'UNION EUROPEENNE

Les cultures européennes et les artistes qui y concourent, vivent et se développent dans une relative vulnérabilité. L'affirmation de la dimension culturelle passe par le développement d'une volonté politique forte, capable de fournir au secteur culturel les conditions pour créer et agir, en dehors d'une logique exclusivement commerciale.

Dans cet objectif, nous demandons

- **l'inscription de la liberté de création dans les droits fondamentaux.**

La diversité est une condition de la liberté et du respect des identités. Chaque individu, chaque groupe, doit pouvoir s'exprimer et exprimer sa différence, nourrissant ainsi le corps social dans sa globalité. La liberté d'expression et de création est l'un des fondements de la démocratie, socle de la construction européenne. L'acte artistique quels que soient les moyens de son expression, y compris subversifs, est une façon de répondre à la question du sens.

- **la condamnation de tout projet de concentration abusive dans le domaine de la presse, de l'édition, de l'audiovisuel et des industries culturelles...**

L'application au secteur culturel d'un raisonnement purement économique restreint l'offre et les choix, pénalisant la création et la diversité. Cette homogénéisation de l'offre culturelle est accentuée par la concentration des outils. Le respect du pluralisme est essentiel à la vitalité de la démocratie et constitue le socle fondamental de toute action culturelle nationale ou internationale.

- **l'encouragement à la circulation des œuvres et de leurs créateurs**

L'Europe doit mettre en place un cadre juridique européen favorable au développement des activités artistiques et culturelles et à la mobilité des artistes. Puisqu'elle reconnaît la valeur suprême de la culture, nous souhaitons que la Commission européenne utilise sa force de proposition pour contribuer à réduire les obstacles juridiques, fiscaux et sociaux à la circulation des artistes et des professionnels de la culture.

- **l'application de la résolution du Parlement européen de 1999 qui recommande d'améliorer le statut social des artistes « en s'inspirant de la législation la plus protectrice ».**

Dans une période de mutations radicales, la Commission **pourrait inciter les Etats membres** à se pencher sur la situation juridique, fiscale et sociale des artistes et des travailleurs culturels, à préserver et encourager toute initiative visant à donner les moyens aux créateurs de survivre et de vivre dans ce secteur de la meilleure manière possible.

- **la poursuite d'une politique ambitieuse d'éducation artistique favorisant la rencontre des œuvres artistiques avec le public.**

L'éducation artistique et culturelle doit constituer une priorité de l'UE. Les risques d'uniformisation culturelle liés à la mondialisation rendent nécessaire la mise en place d'actions destinées à développer la curiosité du public et à favoriser le contact direct avec l'œuvre artistique. Cette nécessité implique de repenser le socle des pratiques artistiques et culturelles en Europe.

RENFORCER LES MOYENS ATTRIBUES A LA CULTURE

Mobilité des artistes, numérisation du patrimoine, échange d'expériences et travail en réseau, implication des jeunes ou poids économique des industries culturelles..., sont autant d'éléments sur lesquels reposent l'identité et l'action du secteur culturel européen. À ce titre, la culture s'inscrit pleinement dans la stratégie globale de l'Union européenne, telle que définie à Lisbonne et appliquée, qui sert de base à l'élaboration des futures politiques de l'Union.

Bien que la culture participe pleinement de cette stratégie, le budget que lui consacre la Commission européenne reste insuffisant : à l'heure actuelle, les fonds alloués directement à la culture représentent à peine 0,1 % du budget communautaire, programmes audiovisuels compris. Le programme « Culture 2000 » est doté d'un budget avoisinant les 34 millions d'euros, soit 0,003 % budget global !

Le développement de la place de la culture dans le champ communautaire passe par :

- **le renforcement des moyens financiers.**

Dans le cadre de la politique régionale, les fonds structurels (Feder et le Fonds social européen) permettent de financer des actions culturelles. Il importe donc, dans la nouvelle programmation, que la culture trouve sa place dans l'avenir de cette politique.

- **le renforcement de la coopération culturelle entre Etats membres.** La coopération culturelle européenne des Etats doit être plus volontariste, tout comme celles des collectivités territoriales. L'expérience transnationale des associations de collectivités et réseaux culturels européens, doit être valorisée et encouragée par les instances communautaires.
- **Le développement des échanges artistiques en dehors de ses frontières :** le projet européen ne peut se construire dans le cadre d'une Europe s'arrêtant aux frontières de l'Union. Il est indispensable de construire des cadres d'action permettant aux opérateurs culturels de coopérer avec leurs partenaires des pays voisins, pour préserver le concept de diversité culturelle et prévenir toute tentation de repli communautaire.

L'art et la culture valent donc mieux qu'une exception et doivent être une priorité politique de l'Union européenne. Il est temps pour l'Europe d'affirmer un choix de civilisation en embrassant un grand dessein culturel. Aussi invitons-nous artistes, responsables culturels et politiques à venir débattre de ces enjeux le 17 juillet 2005 au cloître Saint-Louis lors du festival d'Avignon.